



Atteinte à la liberté de la presse et à la laïcité au palais de justice d'Aix-en-Provence

Ce mercredi 18 décembre, nous avons appris avec stupeur qu'une étudiante en journalisme s'était vu refuser illégalement l'accès à une cour d'assises par un policier, en raison de son voile.

Le 25 novembre dernier, cette étudiante du master de l'Ecole de journalisme et de communication d'Aix-Marseille (EJCAM) participait à un module pédagogique avec ses camarades de promotion au palais de justice d'Aix-en-Provence. Alors qu'elle s'appêtait à assister à une audience publique de la cour d'assises, un agent des forces de l'ordre lui a refusé l'entrée, prétendant que le port du voile y était interdit, ce qui est illégal, comme l'ont dénoncé l'Association des journalistes antiracistes et racisé·e·s (AJAR), Prenons la Une, Femmes journalistes de sport, Presse papiers et Youpress, dans un communiqué commun publié ce 18 décembre.

Choquée, Hanae s'est rendue à la cour d'appel, où d'autres élèves avaient choisi d'aller et où elle n'a pas rencontré le même problème de filtrage à l'entrée.

La direction de l'Ejcam et ses enseignants ont évidemment soutenu leur étudiante. La directrice de l'école a écrit à la présidente du tribunal, au procureur et au préfet. La présidente de la cour d'assises a assuré qu'une formation contre les discriminations sera proposée à tout le personnel du tribunal.

Hanae souhaite d'ailleurs que cette affaire ne soit pas individualisée et qu'elle « serve à tout le monde », dans la lutte contre toutes les formes de discrimination, notamment professionnelles.

Les syndicats de journalistes SNJ, SNJ-CGT et CFDT Journalistes dénoncent cette discrimination islamophobe, contraire à la loi sur la laïcité et cette atteinte à la liberté de la presse au sein d'une institution judiciaire. Nous espérons vivement que la formation promise sur la lutte contre les discriminations au sein du tribunal sera bien assurée.

Paris, le 19 décembre 2024